

Envoyé en préfecture le 23/06/2026

Reçu en préfecture le 23/06/2026

Publié le

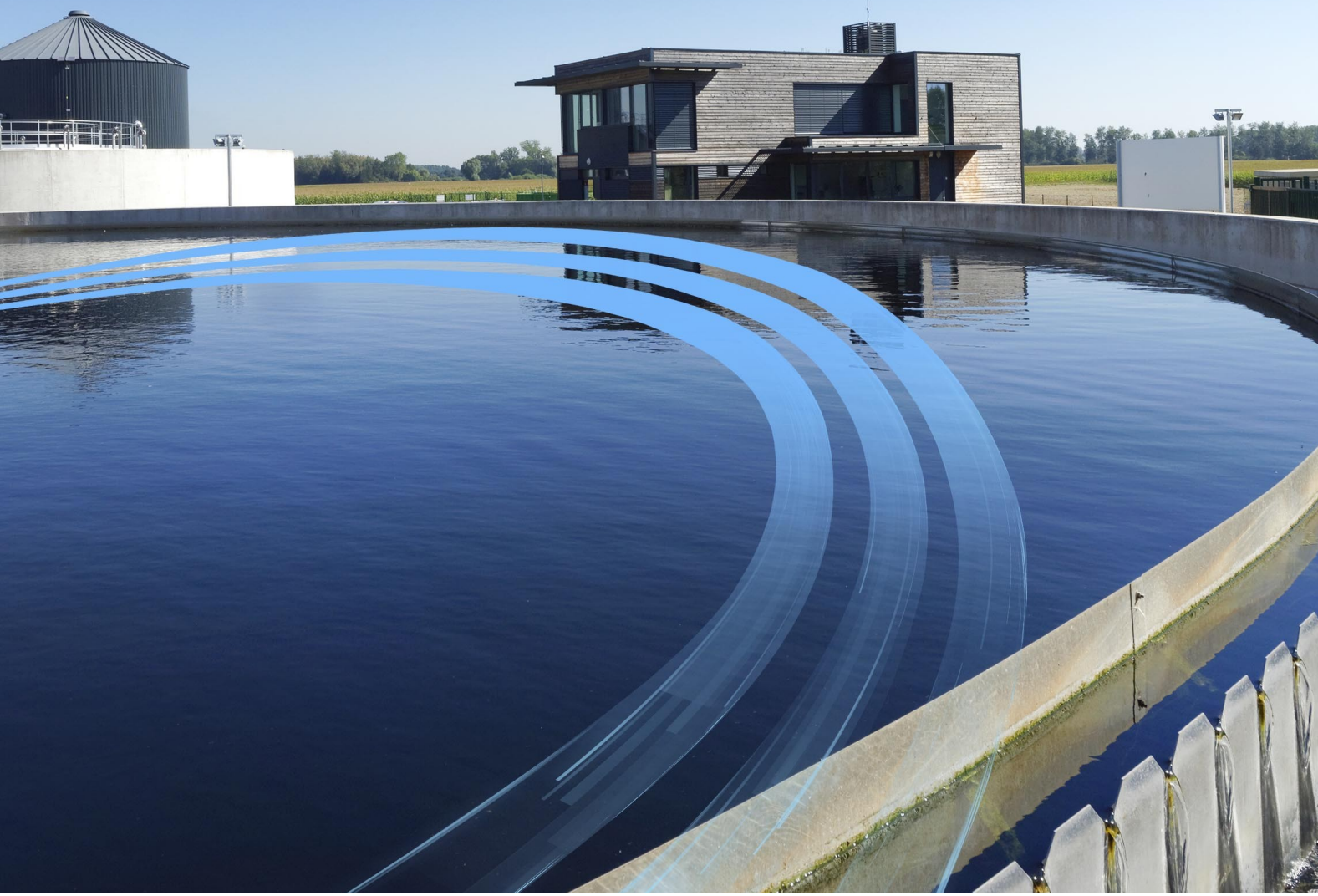


ID : 026-200040459-20260611-2026_06_101-DE

MONTELIMAR-AGGLOMERATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Collectif

2025



-I- Présentation générale du service

1. Description

* Nature du service délégué :

Montélimar-Agglomération a confié par affermage et pour l'ensemble de son territoire l'exploitation du service de collecte et de traitement des eaux usées à la Société SUEZ pour une durée de dix (10) ans à compter du 1^{er} janvier 2024.

* Constitution et gestion du service sur l'ensemble du territoire :

Nombre d'abonnés raccordés	:	26 236
Nombre de m ³ traités	:	4 481 093 m ³
Nombre de m ³ facturés	:	2 837 852 m ³
Nombre de kilomètres de réseaux de collecte	:	427 (séparatif + unitaire)
Nombre de stations de relèvement eaux usées	:	69
Nombre d'usines de traitement des eaux usées	:	25

2. Faits marquants de l'exercice

2-1 Contrat

Le tableau ci-dessous présente les dates de prise d'effet et d'échéance du contrat et des éventuels avenants qui ont été signés :

Désignation	Date de prise d'effet	Date d'échéance	Objet
Contrat	01/01/2024	31/12/2033	Affermage

2-2 Réseau et collecte

Le tableau suivant fait apparaître l'ensemble des opérations annuelles réalisées pour l'entretien, la maintenance et le contrôle du réseau de collecte :

Réseau	2025
Nombre d'obstructions	54
Linéaire curé en préventif (ml)	39 049
Linéaire inspecté (m) caméra + visuellement	1 206
Branchements	
Nombre d'obstructions	38
Nombre de contrôles de conformité	754
Enquêtes diverses (odeurs,caméra,..)	268
Postes de relèvement	
Consommation d'énergie (KW)	342 249

Postes de relèvement :

- Changement de la clôture du PR Gougeon Ancône, Nettoyage de l'enceinte du PR Les Echaunes Montboucher sur Jabron, changement de la pompe de relevage sur le PR Petite Enfance Cléon d'Andran, changement de la pompe de relevage PR Bram FAM Savasse, changement de la pompe de relevage PR Peyrardes Manas, changement de la pompe de relevage PR de l'Autoroute Les Tournettes, changement de la pompe de relevage PR Clos des Blaches Cléon d'Andran.



Stations d'épuration :

- Montélimar : Installation d'un capteur Aeroflot

Volumes reçus :

En 2025, plus de **4,4 millions de m³** ont été traités par les différents systèmes d'assainissement de la Communauté d'Agglomération.

Volumes déversés en tête de station :

10 108 m³ de by-pass ont été comptabilisés en entrée de 3 stations soit **0,24 %** des volumes arrivant à l'entrée des stations.

Volume déversés en tête de station (en m3)		
Communes	Site	2025
Châteauneuf du Rhône	STEP CHATEAUNEUF du RHONE	9 429
Les Tourrettes	STEP LES TOURRETTES / SAULCE	479
Montélimar	STEP MONTELIMAR	200

Débordements en milieu naturel depuis le réseau

Le tableau suivant détaille les volumes rejetés en milieu naturel par les déversoirs d'orage du système de collecte. Les volumes correspondant sont soit mesurés soit estimés :

Bilan de fonctionnement des déversoirs du système de collecte (en m3)		
Communes	Site	2025
Les Tourrettes	PR LES TOURRETTES ZONE HUMIDE	2 545
Montboucher sur Jabron	DO LA GARE	56
Montélimar	PR GRANGENEUVE	4 785
Saint Marcel les Sauzet	PR SIA GRAND PRE	7 663
Saulce sur Rhône	PR SAULCE AKENA	2 684

La quantité d'énergie consommée pour abattre cette pollution a été de **2 191 290 kWh**. La station de Montélimar représente **79%** de l'énergie consommée.

2-3 Dépollution (station d'épuration)

Station épuration	Consommation d'énergie (KW)
Station d'épuration de Montélimar	1 650 049
Autres stations sur le territoire	541 241
TOTAL	2 191 290

3. Délibérations et commissions Environnement

Le Conseil Communautaire

Conseil Communautaire du 12 février 2025

- Redevance assainissement 2025 – Budget annexe Assainissement

Conseil Communautaire du 3 avril 2025

- Acquisition d'une emprise de terrain à la SCI La Colombière pour l'implantation d'un Poste de Refoulement des eaux usées à Manas
- Constitution de servitude de passage de réseaux Chemin de Monier Portes en Valdaine

Conseil Communautaire du 11 juin 2025

- Mise en séparatif du réseau d'assainissement dans le centre village de Saint Gervais sur Roubion
- Rapport d'activités 2024 du délégataire du service public de l'Assainissement Collectif
- Rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'Assainissement Collectifs
- Compte de gestion 2024 – Budget annexe de l'assainissement collectif de Montélimar-Agglomération
- Compte administratif 2024 – Budget annexe de l'assainissement collectif de Montélimar-Agglomération
- Affectation des résultats 2024 – Budget annexe de l'assainissement collectif de Montélimar-Agglomération
- Actualisation des autorisations de programme et de crédits de paiement Budget annexe de l'assainissement collectif (APCP)
- Budget supplémentaire 2025 - Budget annexe de l'assainissement collectif de Montélimar-Agglomération

Conseil Communautaire du 17 décembre 2025

- Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2026
- Intégration dans le domaine public des infrastructures d'assainissement des eaux usées du Lotissement Le Bosquet à La Bâtie Rolland
- Raccordement des eaux usées de Châteauneuf du Rhône à Montélimar – Approbation de la la modification du programme, du coût prévisionnel des travaux et du forfait de rémunération du Maître d'Oeuvre – Avenant N° 1 au marché de maîtrise d'œuvre

La Commission Environnement

La commission environnement se réunit plusieurs fois par an.

A l'issue de chaque réunion, un compte rendu détaillé est rédigé et diffusé à l'ensemble des membres.

Commission Environnement du 22 janvier 2025

- Présentation de l'organigramme du service eau et assainissement
- Exercice de la compétence eau potable au 1er janvier 2025
- Point sur le démarrage des principaux travaux et des principales études
- Assainissement collectif : contrôle des branchements neufs réalisés par les entreprises

Commission Environnement du 14 mai 2025

- Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service
- Rapport annuel 2024 du délégataire

Commission Environnement du 26 novembre 2025

- Bilan des travaux réalisés entre 2020 et 2025

4. Principales orientations pour l'avenir

- Raccordement des eaux usées de l'hôpital au réseau de Montélimar-Agglomération (2^e semestre 2026), création réseau de délestage
- Mise en séparatif des réseaux dans le Centre Village de Marsanne,
- Poursuite de la mise en séparatif des réseaux dans le centre village de Puy Saint Martin
- Agrandissement / modernisation de la station d'épuration de Cléon d'Andran avec raccordement de Puy Saint Martin sur cette commune,
- Renouvellement des réseaux dans le Centre-Ville de Montélimar en coordination avec la commune
- Raccordement ou rénovation de la station d'épuration de La Laupie
- Raccordement de Puygiron au réseau de Montélimar sous réserve de la mise en séparatif du Centre Village
- Raccordement de la conduite du PR La Dame en direct sur la station d'épuration de Montélimar

-II- Indicateurs techniques

1. Usine de dépollution

1.1 Station d'épuration de Montélimar

1.1.1 Description

Les volumes collectés par le réseau d'assainissement sont traités à l'usine de Montélimar. Cette station, construite par la Société DEGREMONT, a été réhabilitée, agrandie et mise en service en 2009. De type boues activées, elle a une capacité nominale de 95 000 EH.

1.1.2 Volumes collectés

Les volumes collectés en entrée de l'usine de Montélimar s'élèvent à **3 610 095 m³** pour l'année.

Le volume total comptabilisé sur le périmètre en 2025 a été de **4 426 079 m³** contre **4 542 590 m³** en 2024.

1.1.3 Charge reçue par l'usine de Montélimar

Il a été retenu la capacité de la station de 95 000 EH.

En moyenne, sur l'année, l'usine de Montélimar a reçu, traité et rejeté les charges de pollution suivantes :

		Capacité STEP de kg/jour	Effluent kg/jour	Rejet kg/jour	Rendement épuratoire %
DBO5	Demande Biologique en Oxygène	5 700	2 222	66	97
DCO	Demande Chimique en Oxygène	11 400	6 018	484	92
MES	Matières En Suspension	8 550	2 848	105	96

NORMES DE CONFORMITE - STATION EPURATION 95 000 EH

	Effluent	Rendement
DBO5	25 mg/l	80 %
DCO	125 mg/l	75 %
MES	35 mg/l	90 %
NTK	40 mg/l	70 %

L'autosurveillance a été mise en place sur la station fin 1996. Cela consiste à réaliser 2 fois par semaine des prélèvements en entrée, by-pass et sortie de la station d'épuration et à analyser les paramètres suivants : DBO5, DCO, MEST, NTK et PT.

Sur les analyses réglementaires : sur les **107** bilans de pollutions réalisées, la capacité nominale en DBO5 n'a pas été dépassée.

1.1.4 Sous-produits

Les boues produites par l'usine Montélimar ont fait l'objet d'une valorisation à 100 % en centre de compostage agréé et en particulier dans l'usine de Mondragon dans le Vaucluse.

17 580 m³ de boues ont ainsi été produites par la station d'épuration de Montélimar, ce qui représente **905,7 tonnes** de matières sèches.

Les boues sont conformes aux normes réglementaires, relatives à l'épandage et au compostage.

Le compost issu des boues de la station de Montélimar est mis à disposition des usagers du service depuis août 2011. Le compost est également disponible pour les services techniques des communes de l'Agglomération.

1.2 Les autres stations d'épuration

La qualité du traitement des installations s'apprécie à travers les résultats des bilans 24 h ou des analyses ponctuelles réalisées par le SATESE. Les fréquences sont les suivantes :

Station d'une capacité égale ou supérieure à 2 000 EH : autosurveillance réglementaire installée à demeure

Station d'une capacité comprise entre 1 001 et 1 999 EH : 2 bilans 24 h par an

Station d'une capacité comprise entre 501 et 1 000 EH : 1 bilan 24 h par an

Station d'une capacité comprise entre 0 et 500 EH : 1 bilan 24 h tous les 2 ans et un prélèvement ponctuel tous les 2 ans

1.2.1 Qualité du traitement des stations d'épuration

Station d'épuration	Type de traitement	Conformité (rapports SATESE)
Allan– Morginas	Filtre à sable non drainé 50EH	Rejet conforme
Bonlieu sur Roubion	Filtres plantées de roseaux avec dégrilleur automatique : 500 EH	Rejet conforme. Taux de charge hydraulique de 46,04 % et taux de charge organique de 33,15 %
Châteauneuf du Rhône	Boues activées 2 300 EH	Station d'épuration vieillissante. Rejet conforme. Le taux de charge mesuré en 2025 est de 91%,.
Charols	Boues activées de 1 000 EH	Rejet conforme. Taux de charge hydraulique de 52,4 % et taux de charge organique de 55,5 %
Cléon d'Andran	Lit bactérien avec lit filtrant de 900 EH	Station d'épuration vieillissante. Taux de charge hydraulique de 62,64 %. Taux de charge organique de 74,86 %.
La Coucourde – Derbières	Disque biologique 245 EH	Rejet conforme. Taux charge organique de 155,19 % et charge hydraulique de 73,81 % (données 2024)
La Coucourde - Chef lieu	Lit Bactérien 1000 EH	Rejet conforme . Taux de charge hydraulique de 81,25 % et taux de charge organique de 81,25 %
La Coucourde – Lachamp	Filtres plantées de roseaux 110 EH	Rejet conforme. Taux de charge organique de 10,5 %.
La Touche	Filtres plantées de roseaux 130 EH	Rejet conforme . Taux de charge organique de 16,4 %
La Laupie	Lit bactérien de 417 EH	Rejet conforme. Taux de charge organique de 12 %
Manas	Lagunage naturel de 150 EH	Rejet conforme. Taux de charge hydraulique de 37,55 % Taux de charge organique 40,38 %
Montélimar	Boues activées cyclors 95 000 EH	Rejet conforme
Marsanne	Filtres plantées de roseaux de 750 EH	Rejet conforme mais charge hydraulique 98,51%. Taux de charge organique de 46,79 %
Portes en Valdain	Filtres plantées de roseaux 350 EH	Rejet conforme. Taux de charge hydraulique de 52,54 % et taux de charge organique de 16,91 %
Puygiron	Lit bactérien 300 EH	Rejet conforme. Taux de charge hydraulique de 82 % et taux de charge organique de 44 %
Puy Saint Martin	Lit bactérien 650 EH	Rejet conforme. Taux de charge hydraulique de 35,40 % et taux de charge organique de 31,86 %
Rochefort en Valdain - Chef lieu	Filtres plantées de roseaux 150 EH	Rejet conforme. Taux de charge hydraulique de 85,73 %; Taux de charge organique 66,4 %
Rochefort en Valdain - Le Colombier	Filtres plantées de roseaux 160 H	Rejet conforme Taux de charge hydraulique de 28 %. Taux de charge organique 19 %
Roynac Chef lieu	Lagunage naturel 183 EH	Rejet conforme.
Roynac Bessons	Filtres plantées de roseaux de 40 EH	Rejet conforme.
Roynac Fangeas	Filtres plantées de roseaux de 30 EH	Rejet conforme. Taux de charge hydraulique de 57,33 %; Taux de charge organique 56,49 %
Saint Gervais sur Roubion	Filtres plantées de roseaux 700 EH	Rejet conforme. Taux de charge hydraulique de 78,22 % et taux de charge organique de 58,66 %
Les Tournettes / Saulce sur Rhône	Boues activées 6 500 EH	Rejet conforme. Taux de charge mesuré 35 %
Savasse - Chef lieu	Lagunage naturel 375 EH	Rejet conforme. Taux de charge hydraulique de 77,28 % et taux de charge organique de 54,88 %
Savasse - Chabert	Filtres plantées de roseaux 50 EH	Rejet conforme Taux de charge hydraulique de 7,62 % et taux de charge organique de 6,1 %

1.2.2 Devenir des sous-produits

Station d'épuration	Devenir des boues	Devenir des refus de dégrillage, des graisses et des sables
Allan – Morginas	Pas d'extraction de boues	
Bonlieu sur Roubion	Pas d'extraction de boues	Refus de dégrillage : CET
Châteauneuf du Rhône	Boues : 2 700 m ³ soit 24,5 tonnes de matières sèches Station de Montélimar puis compostage	Refus de dégrillage : CET Sable / graisse : STEP de Montélimar
Charols	Station d'épuration de Montélimar puis compostage	Refus de dégrillage : CET Sable / graisse : STEP de Montélimar
Cléon d'Andran	Station de Montélimar puis compostage	Refus de dégrillage : CET Sable / graisse : STEP de Montélimar
La Coucourde – Derbières	Station de Montélimar puis compostage	Refus de dégrillage : CET
La Coucourde – chef lieu	station de Montélimar puis compostage	Refus de dégrillage : CET
La Coucourde - Lachamp	Pas d'extraction de boues	Refus de dégrillage : CET
La Laupie	Station de Montélimar puis compostage	Refus de dégrillage : CET
Les Tourrettes / Saulce sur Rhône	Boues : 2 685 m ³ soit 63,1 tonnes de matières sèches Centre de compostage	Refus de dégrillage : CET Sable / Graisse évacuation centre agréé
Manas	Pas d'extraction de boues	Refus de dégrillage : CET
Marsanne	Pas d'extraction de boues	Refus de dégrillage : CET
La Touche	Pas d'extraction de boues	Refus de dégrillage : CET
Portes en Valdaine	Pas d'extraction de boues	Refus de dégrillage : CET
Puygiron	Station de Montélimar puis compostage	Refus de dégrillage : CET
Puy Saint Martin	Station de Montélimar puis compostage	Refus de dégrillage : CET
Rochefort en Valdaine Village	Pas d'extraction de boues	Refus de dégrillage : CET
Rochefort en Valdaine – Le Colombier	Pas d'extraction de boues	Refus de dégrillage : CET
Roynac Chef lieu	Pas d'extraction de boues	Refus de dégrillage : CET
Roynac Bessons	Pas d'extraction de boues	
Roynac Fangeas	Pas d'extraction de boues	
Saint Gervais sur Roubion	Pas d'extraction de boues	Refus de dégrillage : CET
Saulce sur Rhône - chef lieu	Station de Montélimar puis compostage	Refus de dégrillage : CET Sable / Graisse : Step de Montélimar
Savasse - chef lieu	Pas d'extraction de boues	Refus de dégrillage : CET
Savasse - Chabert	Pas d'extraction de boues	Refus de dégrillage : CET

2. Réseaux et collecte

Commune	Réseau gravitaire et refoulement (km)	PR	STEP	Nb d'abonnés	Volumes facturés
Allan	19 058	6	1	665	51 643
Ancône	7 315	8	0	678	38 474
Bonlieu sur Roubion	3 169	1	1	113	10 282
Charols	7 233	1	1	348	30 476
Châteauneuf du Rhône	22 664	3	1	1 184	97 026
Cléon d'Andran	8 641	3	1	425	32 030
Condillac	429	0	0	9	454
Espeluche	7 901	0	0	412	31 512
La Bâtie Rolland	9 667	1	0	411	37 218
La Coucourde	9 044	4	3	504	44 934
La Laupie	4 853	1	1	249	24 367
La Touche	1 194	0	1	34	1 838
Les Tourrettes	10 650	2	1	479	52 058
Manas	1 553	2	1	106	5 537
Marsanne	7 691	1	1	331	29 265
Montboucher sur Jabron	19 906	3	0	1 117	99 032
Montélimar	200 561	21	1	15 519	1 910 650

Portes en Valdaine	3 576	0	1	155	17 115
Puygiron	4 586	1	1	117	10 445
Puy Saint Martin	6 829	0	1	317	27 786
Rochefort en Valdaine	3 322	2	2	101	11 425
Roynac	2 238	0	3	92	7 523
Saint Gervais sur Roubion	6 410	1	1	351	27 653
Saint Marcel les Sauzet	11 715	1	0	531	46 803
Saulce sur Rhône	19 523	4	0	737	92 382
Sauzet	10 912	0	0	649	47 847
Savasse	17 153	3	2	499	59 392
TOTAL	427	69	25	26 128	2 837 882

* Nombre d'abonnés estimés à la date de diffusion du RAD

* Volume facturé estimé à la date de diffusion du RAD

3. Usagers du système d'assainissement collectif

3.1 Nombre d'abonnés

Sur les six dernières années, l'évolution du nombre d'usagers est la suivante :

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 25/24
Nombre d'abonnés	24 010	24 622	25 179	25 377	27 113	26 236	- 3.6 %

3.2 Volumes collectés chez les usagers - volumes facturés

La facturation est établie sur la base des volumes d'eau potable consommés. Sur les six dernières années, l'évolution des volumes facturés est la suivante :

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 25/24
Volumes facturés (m3)	2 954 954	2 940 575	3 075 108	2 953 878	2 934 404	2 837 882	- 3.3 %

Les volumes connus lors de la facturation peuvent être corrigés en cours d'année en raison des annulations, réfections ou arrêts des comptes réalisés

III- Indicateurs de performance

Ce chapitre présente les données caractéristiques du service et les indicateurs de performance demandés par le décret du 2 mai 2007 sur le contenu du rapport annuel sur le prix et la qualité du service, et dont la production relève de la responsabilité du délégataire dans le cadre de l'exécution du présent contrat. Il présente également les données et indicateurs dont la production relève de la responsabilité de la collectivité ou d'autres organismes publics, dans la mesure où celles-ci ont pu être collectées à la date de réalisation du présent rapport.

(1) : producteur de l'information : Collectivités

(2) : producteur de l'information : Police de l'Eau

Indicateurs du décret du 2 mai 2007

Thème	Indicateur	2025	Unité	Degré de fiabilité
Caractéristique technique	D210.0 – Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaires ou séparatif (1)	68 214	Nombre	A
Caractéristique technique	VP.056 Nombre d'abonnés	26 236	Nombre	A
Caractéristique technique	VP.199 Linéaire de réseaux unitaires	9,89	km	A
Caractéristique technique	VP.200 - Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type séparatif	417,4	km	A

Caractéristique technique	D203.0 – quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	928,37	TMS	A
Tarification	D204.0 – Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	1,995	€ TTC/m ³	A
Indicateur de performance	P202.2B – indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	100	Valeur de 0 à 120	A
Indicateur de performance	P.206.3 – Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100	%	A
Actions de solidarité et de coopération	P.207.0 – montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité	0	€/m ³	A
Actions de solidarité et de coopération	Nombre de demandes d'abandons de créances reçues	5	Nombre	A

Indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSPL

Les indicateurs mentionnés ci-dessous sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSPL (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

Indicateurs du décret du 2 mai 2007 soumis à examen de la CCSPL

Thème	Indicateur	2025	Unité	Degré de fiabilité
Indicateur de performance	P251.1 – taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0,02	Nombre/ 1000 habitants desservis	A
Indicateur de performance	P254.3 – Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la Police de l'Eau	100	%	A
Indicateur de performance	P255.3 – indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (1)	110	Valeur de 0 à 120	A
Indicateur de performance	P258.1 – taux de réclamations	15,4242	Nombre/ 1000 abonnés	A
Indicateur de performance	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	OUI	Oui / Non	A
Indicateur de performance	P257.0 – taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,6885	%	A

Indicateurs complémentaires proposés par la FP2E

Dans un souci de continuité, la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) a décidé de maintenir la publication de données et d'indicateurs qui n'ont pas été repris dans le décret du 2 mai 2007. Ces indicateurs qui étaient publiés depuis 2004 sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSPL (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

Indicateurs de la FP2E

Thème	Indicateur	2025	Unité	Degré de fiabilité
Dépollution	Indice de conformité réglementaire des rejets (arrêté préfectoral)	Oui	Oui / Non	A
Satisfaction des usagers	Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Oui	Oui / Non	A
Accès à l'eau	Existence d'une CCSPL	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Existence d'une commission départementale Solidarité Eau	Oui	Oui / Non	A
Certification	Obtention de la certification ISO 9001 version 2008	Oui	Oui / Non	A
Certification	Obtention de la certification ISO 14001 version 2004	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Liaison du service à un laboratoire accrédité	Oui	Oui / Non	A
Certification	Obtention de la certification ISO 50001 Version 2018	Oui	Oui / Non	A



-IV- Indicateurs financiers

1. Tarifs

Conformément au décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement, l'ensemble des éléments relatifs au prix du mètre cube d'assainissement sont énoncés au 1er janvier de l'année de présentation du rapport.

Tarifs au 1^{er} janvier 2026

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES

Commune	Part délégataire (tarif nouvelle DSP au 1 ^{er} janvier 2026) € HT		Part Collectivité € HT		Part Agence de l'eau € HT
	Prix de base	Prix actualisé	Part fixe	Part variable	
Allan	0,9220	0,9110	0	0,8730	0,030
Ancône	0,9220	0,9110	0	0,8730	0,030
La Bâtie Rolland	0,9220	0,9110	0	0,8730	0,030
Châteauneuf du Rhône	0,9220	0,9110	0	0,8730	0,030
La Coucourde	0,9220	0,9110	0	0,8730	0,030
Portes en Valdaïne	0,9220	0,9110	0	0,8730	0,030
Puygiron	0,9220	0,9110	0	0,8730	0,030
Rochefort en Valdaïne	0,9220	0,9110	0	0,8730	0,030
Saulce sur Rhône	0,9220	0,9110	0	0,8730	0,030
Savasse	0,9220	0,9110	0	0,8730	0,030
Espeluche	0,9220	0,9110	0	0,8730	0,030
Montboucher sur Jabron	0,9220	0,9110	0	0,8730	0,030
Montélimar	0,9220	0,9110	0	0,8730	0,030
La Touche	0,9220	0,9110	0	0,8730	0,030
Les Tourrettes	0,9220	0,9110	0	0,8730	0,030
Bonlieu sur Roubion	0,9220	0,9110	0	0,8730	0,030
Charols	0,9220	0,9110	0	0,8730	0,030
Cléon d'Andran	0,9220	0,9110	0	0,8730	0,030
Condillac	0,9220	0,9110	0	0,8730	0,030
La Laupie	0,9220	0,9110	0	0,8730	0,030
Marsanne	0,9220	0,9110	0	0,8730	0,030
Puy Saint Martin	0,9220	0,9110	0	0,8730	0,030
Roynac	0,9220	0,9110	0	0,8730	0,030
Saint Gervais sur Roubion	0,9220	0,9110	0	0,8730	0,030
Saint Marcel les Sauzet	0,9220	0,9110	0	0,8730	0,030
Sauzet	0,9220	0,9110	0	0,8730	0,030
Manas	0,9220	0,9110	0	0,8730	0,030

Pour mémoire tarifs au 1^{er} janvier 2025 (en € HT)

Commune	Part délégataire actualisée € HT		Part Collectivité € HT		Part Agence de l'eau € HT
	Prix de base	Prix actualisé	Part fixe	Part variable	
Allan	0,9220	0,9160	0	0,8730	0,009
Ancône	0,9220	0,9160	0	0,8730	0,009
La Bâtie Rolland	0,9220	0,9160	0	0,8730	0,009
Châteauneuf du Rhône	0,9220	0,9160	0	0,8730	0,009
La Coucourde	0,9220	0,9160	0	0,8730	0,009
Portes en Valdaïne	0,9220	0,9160	0	0,8730	0,009
Puygiron	0,9220	0,9160	0	0,8730	0,009
Rochefort en Valdaïne	0,9220	0,9160	0	0,8730	0,009
Saulce sur Rhône	0,9220	0,9160	0	0,8730	0,009
Savasse	0,9220	0,9160	0	0,8730	0,009
Espeluche	0,9220	0,9160	0	0,8730	0,009
Montboucher sur Jabron	0,9220	0,9160	0	0,8730	0,009
Montélimar	0,9220	0,9160	0	0,8730	0,009

La Touche	0,9220	0,9160	0		
Les Tourrettes	0,9220	0,9160	0	0,8730	0,009
Bonlieu sur Roubion	0,9220	0,9160	0	0,8730	0,009
Charols	0,9220	0,9160	0	0,8730	0,009
Cléon d'Andran	0,9220	0,9160	0	0,8730	0,009
Condillac	0,9220	0,9160	0	0,8730	0,009
La Laupie	0,9220	0,9160	0	0,8730	0,009
Marsanne	0,9220	0,9160	0	0,8730	0,009
Roynac	0,9220	0,9160	0	0,8730	0,009
Saint Gervais sur Roubion	0,9220	0,9160	0	0,8730	0,009
Saint Marcel les Sauzet	0,9220	0,9160	0	0,8730	0,009
Sauzet	0,9220	0,9160	0	0,8730	0,009
Manas	0,9220	0,9160	0	0,8730	0,009

Le prix de base de la part du délégataire est déterminé par le contrat d'affermage conclu entre la société SUEZ ENVIRONNEMENT et Montélimar-Agglomération. Ce prix évolue annuellement suivant la formule de révision prévue au contrat et fondée sur les indices officiels des prix publiés par l'Etat. Son évolution est proche de celle du coût de la vie. Le prix de base ne change que si le service rendu par l'entreprise change. L'entreprise ne peut pas modifier le prix de sa propre initiative, cela passe par la modification, par avenant, du contrat qui la lie à la collectivité.

La rémunération de base du délégataire applicable au 1er janvier 2024 a été fixée par le nouveau contrat d'affermage en date du 26 juillet 2023.

La surtaxe (part de la collectivité) est fixée par délibération du Conseil Communautaire. Son montant est revu en fonction des recettes nécessaires à l'équilibre du budget annexe assainissement.

La surtaxe communale est perçue par l'exploitant et son produit reversé à la collectivité.

2. Facture type

Conformément au décret n° 95-635 du 6 mai 1995, le document ci-après représente la facture d'assainissement, établie sur la base des tarifs au 1^{er} janvier de l'année de présentation du rapport et au 1^{er} janvier de l'année précédente, d'un client ayant consommé 120 m³.

Facture d'un client ayant consommé 120 m ³ établie sur la base des tarifs au 1 ^{er} janvier 2025 et au 1 ^{er} janvier 2026					
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES	M ³	Prix unitaire 2025	Montant 2025	Prix unitaire 2026	Montant 2026
Part du délégataire Consommation	120	0,9160	109,92	0,9110	109,32
Part de la collectivité Consommation	120	0,8730	104,76	0,8730	104,76
Performance assainissement (Agence de l'Eau)	120	0,009	1,080	0,030	3,60
TVA à 10 %			21,58		21,76
Sous-total TTC			237,34		239,44
Soit le m3 en € TTC			1,9778		1,995

3. Eléments financiers

3.1 Compte annuel de résultat de l'exploitant du délégataire

en milliers d'€uros	2024	2025	Ecart en %
PRODUITS	4 045,10	6 243,32	54,3%
Exploitation du service	3 699,97	3 549,21	
Collectivités et autres organismes publics	312,05	2 637,59	
Travaux attribués à titre exclusif	30,56	50,55	
Produits accessoires	2,52	5,97	
CHARGES	3 935,75	6 447,14	63,8%
Personnel	957,65	998,77	
Energie électrique	370,33	357,18	
Produits de traitement	103,71	73,14	
Analyses	32,91	40,87	
Sous-traitance, matières et fournitures	930,68	1 039,74	
Impôts locaux et taxes	28,07	26,46	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	349,44	413,32	
• télécommunication, postes et télégestion	8,74	8,72	
• engins et véhicules	112,22	122,69	
• informatique	170,63	148,59	
• assurance	26,28	21,93	
• locaux	56,19	41,80	
Contribution des services centraux et recherche	123,14	118,99	
Collectivités et autres organismes publics	312,05	2 637,59	
Charges relatives aux renouvellements			
• fonds contractuel	334,91	332,78	
Charges relatives aux investissements			
• programme contractuel	327,82	327,82	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	32,03	33,22	
Pertes sur créances irrécouvrables et risque recouvrement	4,51	5,60	
Rémunération du besoin en fonds de roulement	28,49	41,65	
Résultat avant impôt	109,35	-203,83	-286,4%
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	27,34	0,00	
RESULTAT	82,01	-203,83	

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

Détail des produits

en milliers d'€uros	2024	2025	Ecart en %
TOTAL	4 045,10	6 243,32	54,3%
Exploitation du service	3 699,97	3 549,21	-4,1%
• Partie proportionnelle facturée	228,58	2 753,22	
• Variation de la part estimée sur consommations	2 592,94	55,99	
• Autres produits (incendie, matières de vidange...)	878,45	740,00	
Collectivités et autres organismes publics	312,05	2 637,59	
• Part Collectivité	274,25	2 634,84	
• Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	37,79	-0,32	
• Redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif	0,00	3,08	
Travaux attribués à titre exclusif	30,56	50,55	65,4%
• Branchements	30,56	50,55	
Produits accessoires	2,52	5,97	136,6%
• Facturation et recouvrement autres comptes de tiers	0,00	0,09	
• Autres produits accessoires	2,52	5,88	

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

3.2 Compte administratif 2025 budget annexe assainissement collectif

Montélimar-Agglomération

Le compte administratif 2025 n'ayant pas été voté au moment de l'établissement du présent rapport annuel, il conviendra de consulter la délibération correspondante lorsque celle-ci aura été votée au Conseil Communautaire.

-V- Travaux réalisés et programmés par Montélimar-Agglomération

Principaux travaux programmés par Montélimar-Agglomération en 2026 (en € T.T.C)

COMMUNES	TRAVAUX	MONTANT TTC
MONTELMAR	Avenue De Gaulle – création d'un réseau de délestage Chemin des Thuyas (extension réseau)	504 000 60 000
ESPELUCHE	Travaux sur réseau EU Le Pré du Portail	144 684
Les TOURRETTES	Déplacement canalisation EU sous le pont SNCF Chemin de la pascal (extension réseau)	28 392 108 000
SAINT GERVAIS SUR ROUBION	Mise en séparatif du réseau EU Centre Village	1 104 000
ANCONE	Création d'un réseau EU Chemin de la Digue	84 000
PUY SAINT MARTIN	Extension réseau EU Quartier Chauve	68 691
MANAS	Extension quartier des Costes	380 000
CHATEAUNEUF DU RHONE	Raccordement sur Montélimar	2 700 000
CHATEAUNEUF DU RHONE	Extension chemin de la Graveline	152 186
	TOTAL	5 333 953

Principaux travaux réalisés par Montélimar-Agglomération en 2025 (en € T.T.C)

COMMUNES	TRAVAUX	MONTANT TTC
MONTELMAR	Travaux EU Rue Coston, Rue Saint Pierre et Rue Point du Jour Extension du réseau EU Chemin de Bois de Lion Renouvellement du réseau EU Carrefour du Vox Reprise réseau Rues Paul Loubet et Olivier de Serre Reprises ponctuelles sur réseau EU Rue Bela Bartok Renouvellement réseau EU Impasse du Teil Reprise branchement EU Route du Teil Renouvellement tronçon Chemin de Nocaze Travaux mise en conformité raccordement Avenue Saint Didier Réalisation branchement EU (Rues du Bouquet, Mme de Sévigné et Chemin des Combes Travaux sur réseaux EU Rue Barnier	259 275 32 578 225 201 147 779 55 466 161 865 33 579 20 917 31 332 32 228 181 419
SAINT MARCEL les SAUZET	Travaux complémentaires Centre Village	33 618
SAVASSE	Dévoisement EU l'Armagnat L'Homme d'Armes	33 618
PORTES en VALDAINE	Travaux réseau EU Hameau Le Monier	48 624
La BATIE ROLLAND	Renouvellement EU Chemin du Jalignier	50 373
CLEON D'ANDRAN	Travaux chemin des Aubes et Avenue de la Résistance	154 700
CLEON D'ANDRAN	Extension chemin Bec de Jus	39 348
CLEON D'ANDRAN	Renforcement réseau chemin de la piscine	30 000
MONTBOUCHER sur JABRON	Réhabilitation du réseau EU Chemin des Chênes	73 335
ANCONE	Réalisation d'un branchement EU Grande Rue	20 090
	TOTAL	1 665 345